

Madame Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75001 Paris

Nantes, le 10 février 2015

Objet : situation alarmante du secteur des musiques traditionnelles en France et demande de rendez-vous

Madame la Ministre,

En tant que Président de la Fédération nationale des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), j'ai l'honneur et le devoir de vous alerter sur la situation alarmante du secteur des musiques et danses traditionnelles en France aujourd'hui et de vous faire quelques propositions concrètes qui permettraient d'améliorer sensiblement la condition des acteurs de ce secteur.

Cette situation a été mise en exergue par un état des lieux « Tour de France » mené par notre Directeur M. Bernard GUINARD en 2013 et 2014. Son étude en profondeur du secteur a montré que les moyens - déjà très faibles en comparaison d'autres esthétiques musicales - accordés par le Ministère à ces musiques n'ont cessé de décroître ces dernières années : fermeture de plusieurs « centres de musiques traditionnelles » (CMT) en Région créés sous le mandat de Jack Lang (PACA, Languedoc, Corse) et précarisation d'autres (Rhône-Alpes, Ile-de-France, Limousin...), aides stagnantes et fragiles pour les scènes de diffusion et création professionnelles soutenues sur le territoire par le Ministère de la Culture (Le Nouveau Pavillon en Loire Atlantique, le Chantier dans le Var...), offre d'enseignement trop faible dans les écoles de musique contrôlées par le Ministère, baisse de la subvention accordée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs à la FAMDT qui fédère pourtant dix-mille acteurs du secteur (quatre-vingt-quatre associations adhèrent directement et regroupent elles-mêmes régionalement des centaines d'associations), 2230 représentations pour 417 000 spectateurs, 500 enseignants, 5000 élèves en cours réguliers, 4000 heures de stages, 100 000 heures d'enregistrement d'archives sonores, une vingtaine de structures pour gérer, mettre en ligne et valoriser ce patrimoine oral...

Le « Tour de France » a également souligné un phénomène qui vient amplifier les difficultés : le désengagement massif des collectivités locales à l'égard des associations de musiques et danses traditionnelles. Nous ne comptons plus les baisses de subventions, les annulations ou suppressions de festivals, le déclin des aides allouées aux cours, stages et autres formations, la diminution des moyens accordés au patrimoine culturel immatériel musical et chorégraphique à l'échelon local et régional.

Pour compléter cet état des lieux préoccupant, il convient aussi d'évoquer nos labels de disques exsangues, le manque de médias spécialisés (écrit, internet, radio, TV...) qui aggrave la méconnaissance des médias généralistes pour le secteur, et des musiciens professionnels issus des musiques traditionnelles qui perdent en nombre leur intermittence...

Au nom de tous ses acteurs, professionnels et amateurs, je vous alerte Madame la Ministre sur la situation dégradée de notre secteur. Elle s'inscrit évidemment dans le contexte général de difficulté budgétaire dont nous sommes parfaitement conscients - même si nous constatons que cette rigueur ne s'applique pas de la même façon aux musiques classiques comme le montre le budget de fonctionnement alloué par votre ministère à la Philharmonie en 2015 (9,8 millions d'euros).

Cette situation dégradée n'est pas le seul fait des contraintes budgétaires. Elle est le fait des choix politiques opérés par les différents Ministres de la Culture et par les élus locaux. Les musiques et danses traditionnelles pratiquées aujourd'hui ici en France, qu'elles soient issues de cultures locales ou régionales ou bien de l'enrichissement apporté par l'immigration, ne sont pas reconnues dans leur égale dignité. Nous en appelons au respect par la France de la « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de l'UNESCO, signée en 2005 et ratifiée depuis par notre pays. Nous sommes un élément fort de la diversité et du dynamisme culturels de ce pays. Nous sommes un élément fort de sa singularité, de son identité, de « l'exception culturelle » française, pour aller vers la création de musiques et de danses qui n'imitent pas le modèle anglo-saxon mais au contraire s'inspirent des expressions populaires de tradition orale pour s'ouvrir vers le monde et parler à nos contemporains. Nous sommes un élément fort de la chaîne sociale, un maillon structurant du vivre ensemble, de l'acceptation des cultures de l'autre. Nous avons un rôle important à jouer au moment où de nombreux citoyens de zones urbaines sensibles ou d'espaces ruraux enclavés se sentent « déclassés » car ils ne se voient pas d'avenir économique et car ils ne se sentent pas reconnus dans leur dignité culturelle. En ce sens il nous paraît important de rappeler que « les droits culturels sont à l'égal des autres droits de

l'homme une expression et une exigence de la dignité humaine » (Déclaration de Fribourg).

Madame la Ministre, nous vous demandons de soutenir davantage et mieux les musiques et danses traditionnelles. Nous vous faisons des propositions concrètes en ce sens :

1- nous vous soutenons dans la volonté que vous avez affichée lors d'un récent entretien accordé au magazine de la SACEM de combattre « l'absence de diversité musicale à la radio et la mauvaise exposition d'émissions dédiées à la musique à la télévision. » La représentation de nos musiques dans l'audiovisuel public est proche du néant. À de très rares exceptions près, nous n'apparaissions pas malgré la richesse, la diversité et la créativité de notre production discographique professionnelle. Vous dites qu'il faut « passer à une phase de concertation » sur le sujet ? Nous souhaitons fortement y être associés et attendons qu'elle se poursuive avec des décisions fortes et contraignantes.

2- nous revendiquons la labellisation par l'Etat de nos lieux de création/diffusion professionnels : le Chantier, le Nouveau Pavillon, Amzer Nevez, UPCP-Métive, la Grande Boutique. Ces lieux sont des lieux ressources, des lieux phares pour soutenir les musiciens professionnels issus des musiques traditionnelles et faire connaître leurs œuvres au grand public, aux diffuseurs des scènes généralistes et aux médias. Leur expertise et leur professionnalisme rendent cette labellisation légitime et nécessaire pour épauler un tissu culturel riche et pluriel.

3- nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer à la hausse le soutien apporté par l'État aux centres de musiques traditionnelles en région (CMT), qui mènent un travail considérable pour la valorisation des richesses culturelles dans leur diversité. Ils possèdent une connaissance précieuse de leur territoire, de ses habitants, de leur patrimoine et des cultures qui y sont liées (régionales et issues de l'immigration) et jouent un rôle essentiel dans le soutien et la diffusion des créations artistiques.

4- nous revendiquons une inscription claire et forte des musiques et danses traditionnelles dans l'enseignement musical et chorégraphique en France, dans les écoles primaires et secondaires, dans les projets d'éducation artistique, dans les programmes pédagogiques des conservatoires et ce en lien avec le tissu associatif qui mérite de disposer de moyens supplémentaires et d'une meilleure reconnaissance.



Fédération des Associations
de Musiques & Danses
Traditionnelles

Madame la Ministre, lors de la cérémonie de vœux à la presse vous avez affirmé que « la culture est un lieu de résistance ». Notre secteur œuvre pour cette résistance. Résistance à l'uniformisation culturelle, à l'isolement, à la méconnaissance et donc à la peur de l'autre. Notre secteur joue son rôle de passeur pour les générations futures, c'est pourquoi nous espérons, Madame la Ministre, que vous prendrez conscience de l'intérêt de ne pas laisser tout un pan de la culture française se détériorer et disparaître.

Par la présente, nous sollicitons de votre bienveillance une réunion de travail qui permette d'évoquer les points évoqués plus haut et de rechercher les améliorations nécessaires.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président de la FAMDT
Max LEGUEM

Copie par mail à Madame Corinne POULAIN, Messieurs Laurent DREANO, Michel ORIER, David ZIVIE